|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****29ème réunion, virtuelle, 8-12 novembre 2021** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****1/2/3-F** |
|  | **8 octobre 2021** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications |
| Rapport sur les travaux du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) |
|  |
| **Résumé:**Le présent rapport d'activité rend compte des travaux du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)[[1]](#footnote-1) et souligne les principaux résultats de la cinquième réunion organisée les 30 septembre et 1er octobre 2021.**Suite à donner:**Conformément à la Résolution 1379 adoptée par le Conseil à sa session de 2019, dans laquelle les Directeurs des Bureaux sont chargés"*chacun dans son domaine de compétence, en prenant l'avis des groupes consultatifs concernés, de contribuer aux travaux du groupe EG-RTI, étant entendu que le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT effectue la plus grande partie des travaux se rapportant au RTI*";et suite à l'invitation adressée par le Président du Groupe EG-RTI à la Directrice du BDT visant à "*solliciter l'avis des groupes consultatifs concernés, afin de contribuer aux travaux du Groupe EG-RTI, compte tenu du programme de travail convenu du Groupe qui est reproduit dans l'Annexe 1*";le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications et les informations qu'il jugera appropriées à sa sixième réunion, qui se tiendra les 19 et 20 janvier 2022, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Groupe EG-RTI.Le GCDT est invité à prendre note du présent document.**Références:**Révision 2 du Document EG-ITRs-1/DL/3-E; Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires; Résolution 1379 (modifiée en 2019) du Conseil de l'UIT. |

Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG‑RTI)
Rapport d'activité de la cinquième réunion soumis au GCDT

# 1 Considérations générales

Compte tenu du contexte de convocation du Groupe du Conseil EG-RTI[[2]](#footnote-2), les dernières réunions ont permis aux membres du Groupe de concentrer leurs efforts sur l'examen de chacune des dispositions du RTI, conformément au programme de travail approuvé[[3]](#footnote-3). Conformément à la pratique établie, et comme convenu à la première réunion du Groupe EG-RTI, le groupe a examiné l'ensemble des dispositions au moyen du Tableau d'examen, en tenant compte des contributions reçues ainsi que des discussions tenues à la réunion. La colonne "*Résumé des résultats*" du Tableau d'examen a été complétée lors de la réunion, tandis que les deux autres colonnes, "*Applicabilité pour ce qui est de favoriser la fourniture et le développement des réseaux et des services*" et"*Souplesse pour tenir compte des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes qui se font jour*", ont été complétées de manière informelle par les Vice-Présidents, en concertation avec les membres de leur région.

# 2 Résultats de la cinquième réunion du Groupe EG-RTI (30 septembre et 1er octobre 2021)

L'ordre du jour de la cinquième réunion du Groupe EG-RTI était essentiellement composé des points suivants:

– Commentaires des Directeurs des Bureaux

– Examen des contributions reçues

– Examen du projet de rapport final à l'intention de la session de 2022 du Conseil

– Prochaines étapes

Sept contributions (disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/md/S21-EGITR5-C/en>) ont été reçues et présentées. Conformément au programme de travail, le Groupe devait concentrer ses efforts sur l'examen, d'une part, des observations générales relatives à l'examen de chacune des dispositions du RTI qui figurent dans le Tableau d'examen complet ([disponible sous la cote DL 1](https://www.itu.int/md/S21-EGITR5-210930-DL/)) et, d'autre part, du projet de rapport final à l'intention de la session de 2022 du Conseil ([disponible sous la cote DL 2](https://www.itu.int/md/S21-EGITR5-210930-DL/)).

Les membres ont échangé des vues sur le mandat et la portée des travaux du Groupe et certains ont estimé que le Groupe devrait décider de la marche à suivre concernant le RTI et la proposer dans le rapport final qu'il soumettra à la session de 2022 du Conseil. D'autres ont été d'avis que le Groupe avait rempli son rôle en examinant chacune des dispositions du RTI et que le rapport final devrait rendre compte de manière factuelle des discussions du Groupe et ont fait observer qu'aucun consensus ne s'était dégagé sur la marche à suivre.

En outre, les membres ont examiné le projet de rapport final à soumettre à la session de 2022 du Conseil et, dans l'ensemble, sont convenus de la structure du rapport et du fait que celui-ci devrait faire état des différents points de vue formulés par les membres du Groupe sur le RTI et de la marche à suivre, des différents rapports de réunions du Groupe EG-RTI et des contributions reçues, ainsi que du Tableau d'examen récapitulatif, qui doit être reproduit en Annexe.

L'ensemble des discussions menées et des contributions soumises lors de cette réunion seront présentées dans le rapport de la réunion, qui sera publié le 22 octobre.

# 3 Prochaines étapes

Le rapport de la cinquième réunion sera élaboré selon la procédure utilisée pour les réunions précédentes:

– Il sera rédigé par le Président avec l'assistance du secrétariat.

– Il sera transmis aux Vice-Présidents, qui mèneront des consultations dans leurs régions respectives et formuleront des observations à l'intention du Président.

– Sur la base des observations reçues, le Président transmettra une version révisée pour approbation.

– Le rapport final de la réunion sera publié (22 octobre 2021).

Soumission du rapport final à la session de 2022 du Conseil

– Suite à la cinquième réunion, les membres auront la possibilité de soumettre des contributions écrites sur le projet de rapport final à l'intention du Conseil, qui est [disponible sous la cote DL 2](https://www.itu.int/md/S21-EGITR5-210930-DL/) (date limite: 15 octobre).

– L'équipe de direction révisera le projet de rapport final à l'intention du Conseil en tenant compte des discussions menées et des contributions reçues (26 octobre).

– Le rapport révisé sera transmis aux Vice-Présidents pour qu'ils formulent des observations et mènent des consultations régionales (date limite: 12 novembre).

– Sur la base des observations reçues, une version mise à jour du projet de rapport final à l'intention du Conseil, avec le Tableau d'examen récapitulatif reproduit en Annexe, (Préambule à l'Article 14/Appendices 1 et 2) sera publiée en ligne en tant que contribution à la sixième réunion du Groupe EG-RTI, qui aura lieu le 13 décembre 2021.

Conformément au programme de travail approuvé du Groupe EG-RTI (Annexe 1), le rapport final à l'intention du Conseil devra être achevé lors de la sixième réunion, qui se tiendra les 19 et 20 janvier 2022.

**Annexe 1

Programme de travail du Groupe EG-RTI**

**Révision 2 du
Document EG-ITRs-1/DL/3-E****17 septembre 2019
Anglais uniquement**

Programme de travail

| Réunion | Mesures principales | Dispositions | Résultats attendus |
| --- | --- | --- | --- |
| 2ème réunion (12 et 13 février 2020) | Examen de chacune des dispositions du RTI | PréambuleARTICLE 1 Objet et portée du RèglementARTICLE 2 DéfinitionsARTICLE 3 Réseau internationalARTICLE 4 Services internationaux de télécommunication | Résultats préliminaires de l'examen de chacune des dispositions du RTI au moyen du Tableau d'examen[[4]](#footnote-4)Rapport d'activité à l'intention du Conseil |
| 3ème réunion (17 et 18 septembre 2020) | ARTICLE 5 Sécurité de la vie humaine et priorité des télécommunicationsARTICLE 6 Sécurité et robustesse des réseauxARTICLE 7 Communications électroniques non sollicitées envoyées en masseARTICLE 8 Tarification et comptabilitéAPPENDICE 1 Dispositions générales concernant la comptabilité | Résultats préliminaires de l'examen de chacune des dispositions du RTI au moyen du Tableau d'examen |
| 4ème réunion (3 et 4 février 2021) | ARTICLE 9 Suspension des servicesARTICLE 10 Diffusion d'informationsARTICLE 11 Efficacité énergétique/déchets d'équipements électriques et électroniquesARTICLE 12 AccessibilitéARTICLE 13 Arrangements particuliersARTICLE 14 Dispositions finalesAPPENDICE 2 Dispositions supplémentaires relatives aux télécommunications maritimes | Résultats préliminaires de l'examen de chacune des dispositions du RTI au moyen du Tableau d'examenRapport d'activité à l'intention du Conseil |
| 5ème réunion (30 septembre et 1er octobre 2021) | Observations générales fondées sur l'examen de chacune des dispositions du RTI |  | Avant-projet de rapport final soumis à la session de 2022 du Conseil |
| 6ème réunion (19 et 20 janvier 2022) | Version définitive du rapport final soumis à la session de 2022 du Conseil |  | Rapport final à l'intention de la session de 2022 du Conseil |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le site web du Groupe d'experts sur le RTI se trouve à l'adresse: <https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-itrs.aspx>. [↑](#footnote-ref-1)
2. Aux termes de la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'examen et la révision périodiques du Règlement des télécommunications internationales, le Secrétaire général est chargé de convoquer à nouveau un Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), ouvert à la participation des États Membres et des Membres de Secteur de l'UIT et dont le mandat et les méthodes de travail sont tels que définis par le Conseil de l'UIT, pour examiner ce Règlement. [↑](#footnote-ref-2)
3. À sa session de juin 2019, le Conseil a examiné et modifié sa Résolution 1379, relative au Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales et a approuvé le mandat de ce Groupe, disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-itrs.aspx>. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Note: L'identification des nouvelles tendances dans le secteur des télécommunications/TIC et des problèmes qui se font jour dans l'environnement international des télécommunications/TIC sera traitée au titre de la colonne 5 du* Tableau d'examen *approuvé (Souplesse pour tenir compte des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes qui se font jour).* [↑](#footnote-ref-4)